
BURKINA FASO

INTRODUCTION

LE BURKINA FASO, pays à faible revenu, affiche en 2009 un revenu national brut (RNB) par habitant de 510 USD qui progresse de 5 % par an en moyenne depuis 2005 (WDI, 2011). Le Burkina Faso possède une population de 15.75 millions d'habitants, dont 57 % (soit 8.98 millions de personnes) vivent sous le seuil de pauvreté établi à 1.25 USD par jour (WDI, 2011).

L'aide publique au développement (APD) nette reçue par le Burkina Faso en 2009 s'élève à 1 084 millions USD, soit une augmentation importante depuis 2005 où elle s'élevait à 693 millions USD (OCDE, 2011a). Depuis 2005, l'APD nette atteint en moyenne 13.6 % du RNB et 106.07 % des dépenses du gouvernement central (WDI, 2011). Les plus grands donateurs contribuent à hauteur de 61 % de l'APD du Burkina Faso : Banque mondiale, Institutions de l'Union européenne, Banque africaine de développement, France et Pays-Bas (OCDE, à paraître). ■

RÉSUMÉ DES PROGRÈS RÉALISÉS

LES PROGRÈS VIS-À-VIS DES INDICATEURS de la Déclaration de Paris dépendent d'améliorations à la charge tant des donateurs que des pays partenaires.

Depuis 2005, les objectifs pour le Burkina Faso ont été atteints pour 2 indicateurs sur les 13 indicateurs pour lesquels une cible est disponible (des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques, l'aide est non liée). Des progrès importants sont accomplis pour quatre indicateurs (renforcement des capacités par un soutien coordonné, utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques, utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés, éviter les structures de mise en œuvre parallèles, apports d'aide alignée sur les priorités nationales). De faibles progrès ou des revers sont à noter pour les autres indicateurs. Globalement, on note un recul en 2010 par rapport à 2007. Les principaux obstacles au respect des engagements pour une amélioration de l'efficacité de l'aide sont : le non respect des engagements de financement pris par le gouvernement et les donateurs et la faiblesse au niveau de la responsabilité mutuelle. L'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de développement en 2010, qui fait l'objet d'une appropriation de la part de l'ensemble des parties prenantes, devrait fournir les bases pour un renforcement des engagements pris par le gouvernement et les donateurs d'améliorer l'efficacité de l'aide tels que définis dans le Plan d'actions national pour l'efficacité de l'aide.

TABLEAU 1 :
Niveaux de référence
et objectifs-cibles
pour 2010

	INDICATEURS	2005 RÉFÉRENCE	2007	RÉSULTAT 2010	CIBLE 2010
1	Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles	C	B	C	'B' ou 'A'
2a	Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques	4.0	4.0	4.5	4.5
2b	Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Pas de cible
3	Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	68%	92%	84%	85%
4	Renforcement des capacités par un soutien coordonné	3%	56%	49%	50%
5a	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	45%	43%	53%	63%
5b	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	60%	54%	60%	Pas de cible
6	Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	131	102	47	44
7	L'aide est davantage prévisible	92%	92%	75%	96%
8	L'aide est non liée	89%	87%	98%	Plus de 89%
9	Utilisation de procédures ou dispositifs communs	45%	57%	50%	66%
10a	Missions sur le terrain conjointes	17%	13%	18%	40%
10b	Travaux analytiques par pays coordonnés	45%	39%	48%	66%
11	Cadres axés sur les résultats	C	C	C	'B' ou 'A'
12	Responsabilité mutuelle	N	N	N	0

À PROPOS DE L'ENQUÊTE

Ce chapitre présente les progrès réalisés sur les indicateurs quantitatifs fournis par l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ; il se fonde sur des données fournies par le gouvernement et les donateurs au Burkina Faso, l'OCDE et la Banque mondiale. Il s'inspire en outre de données qualitatives soumises à l'OCDE par le gouvernement national, qui incorporent les observations des donateurs et d'autres acteurs. Ceux-ci soulignent qu'il est possible que, par endroits, les définitions et les concepts aient été interprétés différemment par les personnes interrogées en 2011 par rapport aux années précédentes. Ceci est particulièrement le cas de l'indicateur portant sur les unités parallèles de mise en œuvre de programmes et projets. Il convient dès lors d'exercer une certaine prudence en procédant à l'analyse des tendances mises en évidence par les indicateurs.

Les réponses à l'Enquête 2011 concernent 27 donateurs et 84 % de l'APD programmable du Burkina Faso. Le Burkina Faso a participé aux enquêtes de 2006 et 2008. En 2011, le Burkina Faso a également participé au module optionnel sur la participation inclusive et l'égalité homme-femme. Le rapport 2011 a été élaboré sous la direction du coordonnateur national. Il reflète le point de vue des autorités nationales, des donateurs, des organisations de la société civile. ■

	RÉUSSITE OU OBSTACLE	ENSEIGNEMENT TIRÉ OU ACTION PRIORITAIRE
Appropriation	<p>Réussites :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration en 2010 d'une nouvelle stratégie de développement : Stratégie de croissance accélérée et de développement durable suivant un processus participatif Adoption par les donateurs du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté comme document de référence grâce à une approche participative 	<p>Enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement et entretien de pratiques participatives et transparentes de dialogue entre les différents ministères et les partenaires grâce aux commissions sectorielles thématiques <p>Action prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Opérationnaliser le système de suivi et d'évaluation participatif
Alignement	<p>Réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la crédibilité du système national de passation des marchés <p>Obstacles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Non concordance des calendriers budgétaires de l'État et des donateurs Non application des procédures nationales d'exécution du budget Non disponibilité de l'information Lourdeurs administratives 	<p>Actions prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la prévisibilité de l'aide par un exercice de programmation concerté entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers Renforcer le pouvoir de décision des agences locales des donateurs Respecter le référentiel des délais de traitement des dossiers Opérationnaliser le plan d'actions national de renforcement des capacités
Harmonisation	<p>Réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> Meilleure coordination des donateurs avec la création en 2009 de la Troïka, comprenant trois partenaires responsables de la coordination de l'ensemble des donateurs, avec rotation annuelle Engagement dans les approches sectorielles, les groupes thématiques conjoints, les revues conjointes <p>Obstacle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faiblesse des capacités, insuffisante harmonisation des procédures et faible coordination de l'aide 	<p>Enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> La sensibilisation des donateurs est importante pour promouvoir davantage de missions conjointes <p>Actions prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer et publier un calendrier des missions conjointes sur site Web et institutionnalisation des périodes sans missions
Gestion axée sur les résultats	<p>Réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un cadre unique de suivi et d'évaluation auquel tous les autres cadres vont être arrimés <p>Obstacle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Manque de clarté au niveau des responsabilités institutionnelles 	<p>Actions prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une cellule de suivi-évaluation auprès de chaque ministère
Responsabilité mutuelle	<p>Réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> Revue conjointe du Cadre général d'organisation des appuis budgétaires en soutien au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ; <p>Obstacle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence d'un cadre cohérent d'évaluation des engagements pris par rapport à l'efficacité de l'aide 	<p>Actions prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un cadre cohérent d'évaluation des engagements, qui inclut une grille de performance des donateurs et une liste d'indicateurs clés de résultats Renforcer le dialogue avec les parties prenantes de la société civile

TABLEAU 2 :
Tirer les enseignements
des réussites et des défis

APPROPRIATION

L'AIDE S'AVÈRE LA PLUS EFFICACE lorsqu'elle vient appuyer une approche du développement que le pays lui-même s'est appropriée; elle est moins efficace lorsque les politiques et approches concernant l'aide sont dictées par les donateurs. Dans le contexte de la Déclaration de Paris, l'appropriation concerne la capacité d'un pays à mener de front deux activités interdépendantes : d'une part, prendre en charge efficacement la direction de ses politiques et de ses stratégies de développement, d'autre part coordonner les efforts des divers acteurs du développement intervenant dans le pays.

INDICATEUR 1
Les pays ont-ils des stratégies de développement opérationnelles ?

L'indicateur 1 évalue l'utilité opérationnelle de la stratégie de développement du pays concerné. Il examine en particulier l'existence d'une politique de développement officielle à l'échelle nationale (c'est-à-dire un cadre stratégique unifié), dans quelle mesure des priorités ont été établies, et si ces politiques sont reliées au budget annuel et comptabilisées dans celui-ci. Toutes ces caractéristiques sont importantes en ce qu'elles permettent au pays d'exploiter les ressources domestiques en faveur du développement, et fournissent une base permettant l'alignement de l'aide aux priorités du développement. La Banque mondiale a converti les données fournies par chaque pays en un score, ceci à l'aide de la méthodologie déjà utilisée pour les enquêtes de 2006 et 2008. Ce score s'échelonne sur cinq points, allant de A (le score le plus élevé) à E (le plus faible). L'objectif-cible de la Déclaration de Paris était que 75 % des pays partenaires obtiennent un score de A ou B d'ici à 2010.

Dans l'Enquête 2011, le Burkina Faso a obtenu le score C contre un score B en 2007. Par conséquent, le pays a reculé en 2010 et n'a pas atteint l'objectif-cible. Le Burkina Faso a élaboré en 2010 une nouvelle stratégie nationale de développement, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, qui a succédé au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CLSP). La stratégie nationale de développement est basée sur une vision à long terme qui fournit, de manière limitée, des orientations pour la conception des politiques et programmes. Des efforts ont été faits pour assurer un alignement entre les stratégies sectorielles et la stratégie nationale mais rencontrent des difficultés en raison du manque de ressources, de capacités limitées et de disparités régionales. La stratégie nationale de développement établit des priorités mais le cadre nécessaire pour atteindre les cibles n'est pas suffisamment robuste en raison de l'absence d'un échelonnement de ces priorités dans le temps. La stratégie se base sur le Objectifs du millénaire pour le développement avec des ajustements au vu du contexte local et incorpore les thèmes transversaux mais pas de manière systématique et exhaustive. Les liens entre les stratégies nationales et sectorielles et le processus budgétaires sont faiblement articulés et pas suffisamment opérationnels pour assurer une prise en compte systématique des aspects stratégiques dans l'allocation des ressources.

APPROPRIATION INCLUSIVE ET ÉGALITÉ HOMME-FEMME

La société civile, l'administration locale, le gouvernement infranational et le secteur privé ont participé activement à la formulation de la nouvelle stratégie de développement et au suivi de la stratégie existante à travers les commissions sectorielles thématiques. Cette participation a été d'une importance capitale dans le processus de suivi de la mise en œuvre du CSLP depuis sa révision en 2003. Le CSLP a réussi à fédérer l'ensemble des parties prenantes au développement de sorte que les donateurs en ont fait le document de référence pour leurs interventions, ce qui en a fait l'outil par excellence de mobilisation des ressources avec pour résultat une augmentation significative de l'APD.

La question de l'égalité homme-femme est transversale à tous les secteurs et est abordée au niveau de tous les axes du CSLP. L'égalité homme-femme et l'automatisation des femmes sont prises en compte dans l'étude nationale prospective Burkina Faso « 2025 ». Le budget programme du ministère des Finances et le Plan d'action de la politique nationale genre traitent des questions d'égalité homme-femme. La budgétisation sensible au genre n'est pas effective pour le moment; par contre la nouvelle stratégie de développement insiste sur cet aspect pour l'avenir. La majorité des projets et programmes de développement actuellement formulés tiennent

compte de la question genre et il existe un fonds commun genre où certains donateurs interviennent pour le financement des programmes « genre ». Les donateurs peuvent accompagner la prise en compte des questions d'égalité homme-femme : *i)* en définissant des conditionnalités; *ii)* en refusant le financement des projets n'intégrant pas les questions d'égalité; *iii)* en favorisant les recrutements féminins. ■

ALIGNEMENT

UNE AIDE FRAGMENTÉE et dont les modalités sont dictées par les donateurs est moins efficace. Pour que l'aide soit efficace, elle doit s'appuyer sur les stratégies nationales de développement, utiliser et aider au renforcement de la capacité des systèmes nationaux, notamment pour la passation des marchés et la gestion des finances publiques. La Déclaration de Paris envisage que les donateurs organisent l'aide qu'ils octroient en fonction des priorités et objectifs des pays partenaires. Les indicateurs 2 à 8 de la Déclaration de Paris évaluent divers aspects de cet alignement.

Les indicateurs d'alignement ayant le mieux progressé sont : des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques, la réduction des structures de mise en œuvre parallèles, le déliement de l'aide. Ces progrès s'expliquent par les réformes engagées et l'adoption et l'application d'une nouvelle réglementation sur la gestion des projets et programmes de développement. Pour d'autres indicateurs d'alignement (le renforcement des capacités par un soutien coordonné, la prévisibilité de l'aide) des reculs sont observés en 2010 relativement à 2007 où les performances étaient meilleures. Les contraintes et les difficultés rencontrées dans l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques se résument aux lourdeurs administratives dans le traitement des dossiers. Cependant, l'appui budgétaire général qui représente environ 30 % de l'APD constitue une étape importante de l'utilisation du système national de gestion des finances publiques par les donateurs. Eu égard au Programme d'action d'Accra, les donateurs s'efforcent de donner suite à l'engagement de recourir aux systèmes nationaux en acceptant que dans la mesure du possible, une partie de leur financement au titre de l'aide projet (paniers de fonds commun, compte d'affectation spéciale du trésor) soit gérée selon les procédures nationales.

L'indicateur 2 concerne deux aspects des systèmes nationaux : la gestion des finances publiques et la passation des marchés. Ces systèmes adhèrent-ils aux bonnes pratiques en vigueur ou un programme de réformes a-t-il été mis en place dans ce but ? Si les pays possèdent des systèmes fiables, les donateurs sont encouragés à en faire usage pour la fourniture et la gestion de l'aide. Dès lors, l'aide peut être alignée de plus près sur les stratégies nationales de développement.

L'indicateur 2a de la Déclaration de Paris évalue si les systèmes de gestion des finances publiques adhèrent globalement aux bonnes pratiques généralement acceptées ou si des programmes de réformes crédibles ont été mis en place dans ce sens. L'évaluation s'appuie sur le score EPIN (Évaluation de la politique et des institutions nationales) de la Banque mondiale mesurant la qualité des systèmes de gestion des finances publiques et utilise une échelle allant de 1 (très faible) à 6 (très élevée).

Pour obtenir un score élevé, un pays doit remplir les trois critères suivants : il doit disposer d'un budget détaillé et crédible reflétant ses priorités en matière de politiques; il doit posséder des systèmes de gestion financière efficaces permettant de garantir la mise en œuvre de ce budget de façon contrôlée et prévisible; il doit posséder des systèmes de notification comptable et fiscale précis et rapides, incluant la publication en temps utile de comptes publics audités accompagnés de dispositifs de suivi efficaces. L'objectif global pour 2010 était que la moitié des pays partenaires aient progressé d'au moins un cran (soit 0.5 point) entre 2005 et 2010.

Le Burkina Faso a progressé en passant d'un score de 4.0 en 2005 et 2007 à un score de 4.5 en 2010, atteignant ainsi l'objectif-cible. Des réformes sont en cours à travers le Programme d'actions sectorielles triennal

INDICATEUR 2

Construire des systèmes nationaux fiables

INDICATEUR 2a

Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques ?

de la Stratégie de renforcement des finances publiques. Elles permettront : la déconcentration de l'ordonnement budgétaire dans toutes les régions; l'autonomisation budgétaire des régions; le déploiement du système informatisé de gestion des dépenses publiques au niveau déconcentré; la mise en œuvre de la revue à mi-parcours de l'exécution du budget au niveau régional et de la procédure de gré à gré, à travers un comité dans les régions.

INDICATEUR 2b

Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de passation des marchés ?

L'indicateur 2b a été mesuré pour la première fois en 2008 par 17 pays à travers un processus d'auto-évaluation utilisant une méthodologie mise au point par l'Activité conjointe du CAD-OCDE sur la passation des marchés. Cette méthodologie comprend des indicateurs de base utilisés pour comparer les systèmes d'un pays aux bonnes pratiques acceptées à l'échelle internationale, ainsi qu'un nouvel ensemble d'indicateurs. Ceux-ci évaluent la performance globale du système, le respect de la législation et des normes nationales et déterminent si un programme de réformes a été mis en place. Les résultats sont inscrits sur une échelle de performance à quatre points allant de A (la performance la plus élevée) à D (la plus faible). L'objectif-cible pour 2010 était qu'un tiers des pays partenaires progresse d'au moins un cran sur l'échelle (soit de D à C, de C à B, ou de B à A), même si l'évaluation ne concerne pas tous les pays.

L'absence de données ne permet pas de donner un avis sur cet indicateur. Néanmoins, des mesures sont prises dans le sens de la réforme du système national de passation des marchés publics. Des consultations sont en cours en vue d'en assurer la cohérence avec la Stratégie nationale de développement des capacités de l'État.

Le Gouvernement du Burkina Faso a adopté plusieurs textes portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public : décret portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des marchés publics et son modificatif. Ces textes ont permis : le respect des principes fondamentaux reconnus en marchés publics et le renforcement de la crédibilité du système national de passation des marchés vis-à-vis des soumissionnaires et des donneurs. Au titre des réformes que le gouvernement a adoptées, il faut noter le système informatisé des marchés publics qui est fonctionnel.

INDICATEUR 3

Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales

L'utilisation et la tenue de comptes détaillés et transparents sur l'aide encouragent les donneurs à aligner leurs apports d'aide sur les priorités de développement nationales. Lorsque l'aide destinée au secteur public est inscrite dans son intégralité et de façon précise au budget de l'État, on peut conclure que les programmes d'aide correspondent bien aux politiques et processus nationaux. Ceci permet également aux autorités des pays partenaires de présenter des comptes rendus budgétaires précis et complets à leur parlement et citoyens.

Comme valeur de substitution permettant d'évaluer l'alignement, l'indicateur 3 mesure le pourcentage des apports d'aide destinée par les donneurs au secteur public qui est comptabilisé dans le budget annuel des pays partenaires pour l'exercice fiscal concerné. L'indicateur réunit deux composantes : la mesure dans laquelle les donneurs notifient de façon complète aux pays partenaires leurs apports d'aide; et la mesure dans laquelle les pays partenaires enregistrent de façon précise l'aide versée. Les estimations budgétaires peuvent dépasser ou être en deçà des versements effectifs des donneurs, mais elles sont mesurées de la même manière pour les besoins de la mesure de l'indicateur 3, indépendamment des causes.

L'objectif-cible pour 2010 était de diminuer de moitié la part des apports d'aide non comptabilisés dans les budgets nationaux, avec au moins 85 % des apports d'aide comptabilisés dans le budget.

En 2010, 84 % de l'aide totale au Burkina Faso a été comptabilisée dans le budget. Ceci représente une progression depuis 2005 (68 %) et mais un certain recul par rapport à 2007 (92 %). Toutefois, les résultats de 2010 avoisinent l'objectif-cible de 85 %, témoignant ainsi d'un certain alignement des programmes d'aide aux politiques et processus nationaux. Cependant, de grandes différences sont à relever parmi les donneurs, dont six d'entre eux on atteint l'objectif-cible. Les raisons des écarts entre les estimations budgétaires par le gouvernement et les versements par les donneurs sont la non maîtrise des procédures budgétaires par les donneurs, la gestion directe de l'aide hors budget par les donneurs, la non concordance des calendriers budgétaires

de certains donateurs avec celui du pays basé sur l'année civile, la non application des procédures nationales d'exécution du budget de l'État par les projets et la non maîtrise des principes et des règles de planification et de programmation des activités des projets. La réduction des écarts passera nécessairement par : une programmation concertée entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers; le renforcement du pouvoir de décisions des agences locales des donateurs; le respect du référentiel des délais de traitement des dossiers; l'utilisation des outils d'information mis à leur disposition par le gouvernement; les concertations existant pour faciliter la communication et le partage d'information.

	Aide comptabilisée dans le budget pour 2010 (en millions USD) a	Aide versée au secteur public durant 2010 notifié par les donateurs (en millions USD) b	2005		2007		2010*		Aide publique versée par l'intermédiaire d'autres donateurs (en millions USD)
			(référence)		(référence)		(%) c = a / b c = b / a		
Allemagne	23	42	28%		55%		56%		--
Autriche	1	1	27%			24%	93%		--
BAfD	151	114		99%		39%		75%	--
Banque de Dev. Isl.	33	29	--		--			89%	--
Banque mondiale	214	173	79%			71%		81%	--
Belgique	3	8		45%	76%		34%		--
BOAD	--	--	--			36%	--		--
Canada	3	15	97%		10%		20%		--
Chine	--	--	47%		--		--		--
Danemark	31	30		96%		99%		95%	--
Etats-Unis	56	35	--			0%		62%	--
FIDA	--	5	--		--				--
FMI	0	22	0%		--		0%		--
FODI	4	4	--		--			88%	--
Fonds mondial	13	57	--		68%		23%		--
France	21	28	20%		86%		75%		--
GAVI Alliance	0	7	--			0%		0%	--
Institutions de l'UE	95	123	91%		77%		78%		--
Italie	--	--	0%		0%		--		--
Japon	11	32	--		--		34%		--
Koweït	--	--	--			24%	--		--
Luxembourg	4	9	--		41%		41%		--
Nations Unies	22	91	45%		47%		24%		--
Pays-Bas	42	45	34%		79%		92%		--
Suède	21	20	29%			79%		94%	--
Suisse	10	16	95%		96%		64%		--
Taipei chinois	--	--	--		44%		--		--
Ratio moyen / donateurs			52%		50%		58%		
Total	759	904	68%		92%		84%		39

* Le ratio de référence est $c = a/b$, sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ($c = b/a$).

Pour de nombreux pays, l'aide au développement constitue une source vitale de revenus et de ressources. La possibilité de prévoir les versements effectués au titre de l'aide, tant sur le plan des montants que des échéances, est important pour permettre aux pays de gérer leurs finances publiques et entreprendre une planification réaliste du développement. La Déclaration de Paris appelle les donateurs à fournir une liste indicative fiable d'engagements au titre de l'aide s'inscrivant dans un cadre pluriannuel, et à verser l'aide en temps voulu et en respectant les échéances convenues.

TABLEAU 3 :
Les estimations budgétaires des gouvernements sont-elles complètes et réalistes ?

INDICATEUR 7
Fournir une aide plus prévisible

TABEAU 4 :
Les versements sont-ils effectués en temps utile et sont-ils enregistrés par le gouvernement ?

	Versements enregistrés par l'administration en 2010 (en millions USD) a	Versements programmés par les donateurs en 2010 (en millions USD) b	2005		2007		2010*		Référence: Aide versée au secteur public durant 2010 notifiée par les donateurs (en millions USD) d	Référence: % d'aide programmée par les donateurs pour 2010 et notifiée par les donateurs comme versée en 2010** (%)	
			(référence)	(référence)	(référence)	(%)	c = a / b	c = b / a		e = d / b	e = b / d
Allemagne	15	41	70%		80%		36%	42		98%	
Autriche	0	1	0%		0%		0%	1	97%		
BAfD	131	117		99%		35%	90%	114	97%		
Banque de Dev. Isl.	37	0	--		--		0%	29		0%	
Banque mondiale	230	271		99%	84%		85%	173	64%		
Belgique	2	0	--			0%	0%	8		0%	
BOAD	--	--	--			0%	--	--	--	--	
Canada	6	17	0%		40%		39%	15	93%		
Chine	--	--	48%		--		--	--	--	--	
Danemark	16	33	51%		40%		49%	30	89%		
Etats-Unis	0	50	--		--		0%	35	69%		
FIDA	--	5	--		--		--	5	100%		
FMI	71	22		66%	--		31%	22	100%		
FODI	2	0	--		--		0%	4		0%	
Fonds mondial	0	47	--		0%		0%	57		82%	
France	12	41		0%		50%	30%	28	67%		
GAVI Alliance	0	6	--		0%		0%	7		92%	
Institutions de l'UE	120	95	96%			80%	79%	123		77%	
Italie	--	--	0%		7%		--	--	--	--	
Japon	0	32	--		--		2%	32	100%		
Koweït	--	--	--			41%	--	--	--	--	
Luxembourg	0	8	--		0%		0%	9		85%	
Nations Unies	7	75	0%		12%		9%	91		82%	
Pays-Bas	40	48	98%		72%		84%	45	95%		
Suède	20	33	77%			83%	62%	20	61%		
Suisse	8	13	95%		79%		66%	16		80%	
Taipei chinois	--	--	--		52%		--	--	--	--	
Ratio moyen / donateurs			53%		38%		31%			74%	
Total	718	954	92%		92%		75%	904		95%	

* Le ratio de référence est $c = a/b$, sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ($c = b/a$).

** Le ratio de référence est $e = d/b$, sauf lorsque les versements notifiés par les donateurs sont supérieurs aux versements programmés ($e = b/d$).

L'indicateur 7 examine la prévisibilité annuelle de l'aide au secteur public en mesurant la part des versements d'aide prévus (selon les informations fournies par les donateurs) qui figure dans leur système de comptabilité comme ayant effectivement été versée. L'indicateur 7 évalue la prévisibilité selon deux angles d'approche. Le premier angle est la capacité conjointe des donateurs et des gouvernements à respecter les échéances convenues pour les versements d'aide. Le deuxième angle concerne la capacité des gouvernements à enregistrer tels qu'ils les ont reçus dans leur système comptable les versements effectués par les donateurs au secteur public. L'indicateur 7 est conçu pour encourager les progrès sur les deux plans, et il a pour but de diminuer de moitié, d'ici 2010, la part de l'aide non versée (et n'apparaissant pas dans le système comptable du gouvernement) dans l'exercice concerné. Le but ultime est d'améliorer non seulement la prévisibilité des versements en tant que tels, mais aussi la précision avec laquelle ces versements sont enregistrés dans les systèmes gouvernementaux – aspect primordial de l'appropriation, de la responsabilisation et de la transparence.

En 2010, 75 % de l'aide est enregistrée dans les comptes publics du Burkina Faso pour un objectif-cible de 96 %. Ce résultat traduit une régression comparée aux résultats des années précédentes qui étaient de 92 %. Les résultats cachent de grandes différences parmi les donateurs, avec des résultats entre 0 % et 90 %. La moyenne d'aide programmée et notifiée par les donateurs est de 95 % et donc supérieure aux informations enregistrées par le gouvernement.

Les écarts entre les versements d'aide programmés et les sommes effectivement comptabilisées se justifient essentiellement par la gestion directe des projets et la non inscription de certains d'entre eux au Programme d'investissement public. D'autres difficultés sont relatives au non respect des engagements par les donateurs et la non satisfaction des conditionnalités de décaissements. Pour réduire ces écarts, le gouvernement a pris un ensemble de mesures : la mise en place d'un comité de suivi des ratifications, la tenue régulière des revues du Programme d'investissement public, le respect des textes en vigueur pour une gestion harmonisée des unités de gestion des projets, la tenue des assemblées générales et régionales des coordonnateurs de projets pour améliorer la gestion, l'intégration des apports d'aide à plus ou moins long terme dans le Cadre de dépenses à moyen terme et les budgets-programmes.

Pour l'aide budgétaire, le Burkina Faso dispose d'un cadre et d'un mécanisme de concertation qui permet de disposer de prévisions fiables et d'en suivre l'exécution. Certains donateurs respectent l'engagement inscrit dans le Programme d'action d'Accra à fournir des prévisions sur trois à cinq ans.

Des capacités restreintes constituent un frein sérieux aux progrès, à la fois en ce qui concerne la gestion de l'aide (la capacité des pays partenaires à capter, coordonner et utiliser plus efficacement les apports d'aide), et plus généralement en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des politiques et la prestation de services.

En vertu de la Déclaration de Paris, les donateurs se sont engagés à apporter une coopération technique qui soit coordonnée avec les stratégies et programmes des pays partenaires. Cette approche vise à renforcer les capacités tout en répondant aux besoins des pays partenaires. C'est le pays partenaire qui prend les rênes du renforcement efficace des capacités.

INDICATEUR 4
Renforcer les capacités par un soutien coordonné

	Coopération technique coordonnée (en millions USD) a	Coopération technique totale (en millions USD) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (%) c = a / b
Allemagne	12	12	0%	100%	100%
Autriche	3	4	0%	25%	62%
BAfD	1	1	0%	34%	92%
Banque de Dev. Isl.	0	0	--	--	100%
Banque mondiale	10	10	--	100%	100%
Belgique	0	0	0%	--	99%
BOAD	--	--	--	--	--
Canada	0	11	7%	100%	4%
Chine	--	--	0%	--	--
Danemark	1	2	15%	31%	53%
Etats-Unis	1	19	--	--	6%
FIDA	0	0	--	--	--
FMI	0	0	--	--	--
FODI	0	0	--	--	--
Fonds mondial	0	0	--	--	--
France	4	6	0%	97%	70%
GAVI Alliance	0	0	--	--	--
Institutions de l'UE	7	7	5%	32%	97%
Italie	--	--	18%	0%	--
Japon	9	9	--	--	100%
Koweït	--	--	--	--	--
Luxembourg	0	4	--	11%	5%
Nations Unies	7	30	0%	29%	25%
Pays-Bas	0	0	0%	0%	--
Suède	0	0	--	100%	100%
Suisse	0	1	3%	0%	0%
Taipei chinois	--	--	--	0%	--
Total	56	116	3%	56%	49%

TABLEAU 5 :
Dans quelle mesure la coopération technique est-elle coordonnée avec les programmes nationaux ?

L'indicateur 4 s'attache à évaluer dans quelle mesure la coopération technique des donateurs (qui contribue considérablement au renforcement des capacités) est dirigée par le pays et bien coordonnée. Il présente la mesure dans laquelle la coopération technique est en ligne avec les objectifs fixés par les autorités, les autorités ont le contrôle de cette assistance et des mécanismes sont en place pour coordonner les appuis des différents donateurs. L'objectif-cible de la Déclaration de Paris est que 50 % des apports de coopération technique soient mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés conformes aux stratégies nationales de développement d'ici 2010.

En 2010, le pourcentage de la coopération technique coordonné avec des programmes nationaux est de 49 % avoisinant l'objectif-cible de 50 % qui était par ailleurs atteint en 2007 avec un score de 56 %. Cependant, la moyenne de 2010 masque des écarts entre donateurs, certains ayant des scores élevés entre 90 % et 100 %. Au total, 11 donateurs ont atteint l'objectif-cible de 50 % de la coopération technique coordonnée avec des programmes nationaux.

La principale difficulté tient à l'absence au niveau national d'un plan d'actions de renforcement des capacités. L'opérationnalisation du Plan d'actions de la politique nationale de renforcement des capacités (2010-25) adoptée en 2010 devrait permettre de trouver une solution à cette difficulté.

INDICATEUR 5

Utilisation des systèmes nationaux

L'utilisation par les donateurs des institutions et systèmes établis d'un pays partenaire augmente l'efficacité de l'aide en renforçant la capacité à long terme du gouvernement à développer des politiques, à les mettre en œuvre et à en rendre compte tant à ses citoyens qu'à son parlement. La Déclaration de Paris encourage les donateurs à utiliser davantage les systèmes nationaux présentant une qualité suffisante, et à collaborer avec les pays partenaires pour renforcer les systèmes présentant des faiblesses. L'indicateur 5 est directement lié à l'indicateur 2 sur la qualité de la gestion des finances publiques et des systèmes de passation des marchés.

INDICATEUR 5a

Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques

L'indicateur 5a mesure dans quelle mesure les donateurs font appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires lorsqu'ils apportent des financements au secteur public. Il mesure le volume d'aide faisant appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires (exécution du budget, notification financière et audit) en proportion de l'aide totale versée au secteur public. L'objectif-cible pour 2010 est lié à l'indicateur 2a sur la qualité des systèmes de gestion des finances publiques. Pour les pays partenaires qui affichent un score de 5 ou plus sur l'échelle de l'indicateur 2a, l'objectif était de réduire de deux tiers la part des apports au secteur public ne faisant pas appel à leurs systèmes de gestion des finances publiques. Pour les pays partenaires affichant un score compris entre 3.5 et 4.5 à l'indicateur 2a, l'objectif était une réduction d'un tiers de la part de l'aide versée au secteur public ne faisant pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires. Il n'y a pas d'objectif pour les pays dont le score est inférieur à 3.5.

En 2010, 53 % de l'aide apportée au Burkina Faso a fait appel aux systèmes nationaux de gestion des finances publiques. L'objectif de 63 % n'est pas atteint, mais il y a un progrès notable par rapport à 2005 et 2007 avec respectivement des scores de 45 % et 43 %. Les lourdeurs administratives dans le traitement des dossiers de dépenses publiques et les risques fiduciaires retardent l'utilisation par les donateurs du système de gestion des finances publiques. Cependant, la fiabilité des systèmes de gestion s'améliore grâce à l'utilisation des outils informatiques de gestion et la réalisation d'audits opérés par les corps de contrôle. L'appui budgétaire général qui représente environ 30 % de l'APD constitue une étape importante de l'utilisation du système national de gestion des finances publiques par les donateurs qui s'efforcent de donner suite à l'engagement inscrit dans le Programme d'action d'Accra.

INDICATEUR 5b

Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés

L'indicateur 5b suit le même type d'objectif par palier que l'indicateur 5a et est fonction de l'indicateur 2b sur la qualité des systèmes de passation des marchés. Pour les pays qui affichent un score A sur l'échelle de performance des systèmes de passation des marchés, l'objectif est de réduire de deux tiers la part des apports au secteur public ne faisant pas appel à leurs systèmes de passation des marchés. Dans les pays partenaires qui affichent un score B, l'objectif est une réduction d'un tiers.

	Aide versée au secteur public (en millions USD) a	Systèmes de gestion des finances publiques						Systèmes de passation des marchés			
		Système d'exécution du budget (en millions USD) b	Système de reddition de comptes (en millions USD) c	Système de contrôle financier (en millions USD) d	2005	2007	2010	Systèmes de passation des marchés (en millions USD) e	2005	2007	2010
					(référence)	(référence)	(%) avg(b,c,d)/a		(référence)	(référence)	(%)
Allemagne	42	20	33	14	61%	22%	53%	30	61%	24%	73%
Autriche	1	0	0	0	0%	0%	11%	1	0%	0%	93%
BaïD	114	41	41	41	14%	39%	36%	41	100%	39%	36%
Banque de Dev. Isl.	29	29	29	29	--	--	100%	0	--	--	0%
Banque mondiale	173	93	93	93	47%	58%	54%	143	47%	53%	83%
Belgique	8	4	4	4	0%	0%	48%	6	60%	100%	77%
BOAD	--	--	--	--	--	33%	--	--	--	100%	--
Canada	15	11	11	11	10%	74%	72%	11	29%	74%	72%
Chine	--	--	--	--	63%	--	--	--	63%	--	--
Danemark	30	23	21	21	24%	23%	74%	28	64%	92%	94%
Etats-Unis	35	0	0	0	--	--	0%	0	--	--	0%
FIDA	5	5	5	5	--	--	100%	5	--	--	100%
FMI	22	22	22	22	100%	--	100%	0	100%	--	0%
FODI	4	4	4	4	--	--	100%	4	--	--	100%
Fonds mondial	57	0	0	0	--	0%	0%	57	--	27%	100%
France	28	19	18	18	25%	28%	67%	11	70%	94%	40%
GAVI Alliance	7	0	0	0	--	33%	0%	0	--	0%	0%
Institutions de l'UE	123	107	123	107	72%	38%	91%	107	57%	38%	87%
Italie	--	--	--	--	8%	0%	--	--	8%	0%	--
Japon	32	12	12	12	--	--	39%	12	--	--	39%
Koweït	--	--	--	--	--	0%	--	--	--	100%	--
Luxembourg	9	3	3	0	--	0%	23%	3	--	0%	36%
Nations Unies	91	25	20	27	27%	52%	26%	11	20%	35%	12%
Pays-Bas	45	34	33	24	45%	46%	67%	43	87%	78%	95%
Suède	20	17	17	17	63%	75%	85%	20	63%	75%	100%
Suisse	16	12	10	10	100%	90%	69%	12	100%	96%	73%
Taipei chinois	--	--	--	--	--	53%	--	--	--	53%	--
Total	904	480	499	458	45%	43%	53%	546	60%	54%	60%

TABLEAU 6 :
Quelle proportion
de l'aide à destination
du secteur public fait-elle
appel aux systèmes
nationaux ?

En 2010, 60 % de l'aide apportée au Burkina Faso a fait appel aux systèmes nationaux de passation des marchés contre un score de 54 % en 2007. Ceci reflète une amélioration de la fiabilité de ces systèmes et les efforts des donateurs de donner suite à l'engagement inscrit dans le Programme d'action d'Accra de recourir aux systèmes nationaux comme solution de première intention. Enfin, le Système informatisé des marchés publics (SIMP) est fonctionnel et contribue à l'amélioration des résultats.

Lorsqu'ils fournissent de l'aide au développement, certains donateurs établissent des unités de gestion spéciales ou unités de réalisation de projets (unités) destinées à appuyer des projets ou programmes de développement. Ces unités sont dites « parallèles » lorsqu'elles sont créées par les donateurs et opèrent en dehors des structures institutionnelles et administratives existantes des pays partenaires. Sur le court terme, les unités parallèles de mise en œuvre peuvent être utiles pour établir de bonnes pratiques et promouvoir une gestion efficace des projets. À court terme, ces unités peuvent jouer un rôle utile pour instaurer de bonnes pratiques et promouvoir une gestion de projet efficace. Sur le long terme en revanche, ces unités parallèles ont souvent tendance à saper les efforts nationaux de renforcement des capacités, à déformer les salaires et à nuire à affaiblir le sens de responsabilité envers le développement.

Pour rendre l'aide plus efficace, la Déclaration de Paris encourage donc les donateurs à « éviter dans toute la mesure du possible la mise en place de structures spécifiquement chargées de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'aide ». L'indicateur 6 recense le nombre d'unités parallèles utilisées dans les pays partenaires. L'objectif-cible était de réduire des deux tiers le nombre d'unités parallèles dans chaque pays partenaire entre 2005 et 2010.

INDICATEUR 6
Éviter les structures de
mise en œuvre parallèles

TABLEAU 7 :
Combien d'unités
de réalisation de projets
sont-elles parallèles
aux structures nationales ?

	Unités parallèles de mise en oeuvre des projets		
	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (en nombre)
Allemagne	--	0	0
Autriche	9	9	0
BAfD	21	20	0
Banque de Dev. Isl.	--	--	0
Banque mondiale	13	0	0
Belgique	5	8	0
BOAD	--	5	--
Canada	12	9	6
Chine	3	--	--
Danemark	13	2	0
Etats-Unis	--	6	16
FIDA	--	--	4
FMI	0	--	0
FODI	--	--	0
Fonds mondial	--	0	0
France	12	17	0
GAVI Alliance	--	0	0
Institutions de l'UE	9	0	0
Italie	2	1	--
Japon	--	--	0
Koweït	--	0	--
Luxembourg	--	2	5
Nations Unies	16	13	9
Pays-Bas	7	0	0
Suède	5	0	1
Suisse	4	4	6
Taipei chinois	--	6	--
Total	131	102	47

En 2010, le Burkina Faso comptait 47 unités parallèles de mise en œuvre des projets contre 131 en 2005 et 102 en 2007. Des progrès notoires sont observés en 2010 comparativement aux années précédentes et ce faisant, le Burkina Faso s'achemine vers son objectif-cible de 44 unités parallèles. Les autorités nationales indiquent cependant que cette baisse ne reflète pas entièrement des améliorations concrètes vu que des changements d'interprétation des critères qui sous-tendent cet indicateur, par rapport aux années précédentes, ne sont pas à exclure. Des consultations sont en cours avec les donateurs pour éviter la création de nouvelles unités parallèles de mise en œuvre. Les mesures prévues dans le Plan d'actions national de l'efficacité de l'aide révisé comme la promotion des approches sectorielles dans un certain nombre de secteurs (éducation, santé, transport, énergie) contribuent également à une réduction du recours à des unités parallèles.

INDICATEUR 8 **L'aide est déliée**

L'aide est dite « liée » quand elle est suspendue à la condition que des biens et services soient achetés au pays donateur ou à un autre groupe de pays strictement spécifié. L'aide déliée offre non seulement un meilleur rapport qualité/prix et réduit les contraintes administratives, mais elle favorise en outre l'exploitation des ressources locales, les systèmes nationaux et l'harmonisation du soutien des donateurs fourni sous forme d'instruments et d'approches communs ou conjoints.

Les données sur la mesure dans laquelle l'aide est liée proviennent d'informations fournies sur une base volontaire par les donateurs membres du CAD-OCDE. L'objectif de la Déclaration de Paris est de poursuivre les efforts visant à délier toute l'aide entre 2005 et 2010.

La totalité de l'aide multilatérale et la majeure partie de l'aide bilatérale sont non liées. En 2009, 98 % de l'aide bilatérale notifiée était non liée contre un taux de 89 % en 2005 et 87 % en 2007. Des progrès importants ont été réalisés en 2009 et l'objectif-cible de 89 % est largement dépassé. Un total de 10 donateurs sur

18, ont 100 % de leur aide bilatérale non liée et seulement 3 donateurs n'ont pas encore atteint l'objectif-cible. Cependant, le déliement n'est pas suivi au niveau national de manière effective où, pour la plupart des interlocuteurs nationaux, le terme « lié » par rapport à l'aide fait allusion au mode de gestion plutôt qu'à l'origine des produits. La tendance au déliement de l'aide pourrait se trouver renforcée par l'adhésion à l'appui budgétaire général ou sectoriel. ■

	Montant d'aide bilatérale notifié au CAD en 2009	Aide non-liée	2005 (référence)	2007 (référence)	Part de l'aide non-liée
Allemagne	40.0	40.0	95%	100%	100%
Autriche	3.2	3.0	96%	99%	92%
Belgique	6.1	6.1	100%	100%	100%
Canada	11.8	11.2	30%	95%	95%
Corée	0.1	0.0	--	0%	0%
Danemark	86.1	86.1	86%	100%	100%
Espagne	5.4	3.5	65%	87%	66%
Etats-Unis	455.9	443.2	0%	9%	97%
France	39.3	38.5	93%	75%	98%
Grèce	0.1	0.1	--	0%	100%
Irlande	0.9	0.9	--	100%	100%
Italie	8.1	3.6	39%	30%	44%
Japon	52.3	52.3	100%	100%	100%
Luxembourg	13.6	13.6	100%	100%	100%
Norvège	1.4	1.4	100%	100%	100%
Pays-Bas	191.4	191.4	100%	99%	100%
Royaume-Uni	0.5	0.5	100%	100%	100%
Suède	73.2	73.2	100%	100%	100%
Suisse	23.1	22.4	97%	93%	97%
Total	1 013	991	89%	87%	98%

TABLEAU 8 :
Quelle part de l'aide bilatérale est non liée ?

Source : Système de notification des pays créanciers (OCDE).

HARMONISATION

LA MAUVAISE COORDINATION DE L'AIDE accroît les coûts tant pour les donateurs que pour les pays partenaires et appauvrit considérablement la valeur réelle de l'aide. L'harmonisation des procédures de fourniture de l'aide et l'adoption de dispositifs communs contribuent à réduire la duplication des efforts et diminuent les coûts de transaction liés à la gestion de l'aide. La Déclaration de Paris porte sur deux aspects permettant d'évaluer l'harmonisation globale : l'utilisation de dispositifs communs dans le cadre d'approches-programmes et la mesure dans laquelle les donateurs et les pays partenaires mènent des missions conjointes et coordonnent leurs travaux analytiques.

L'efficacité de l'aide est améliorée lorsque les donateurs utilisent des dispositifs communs pour gérer et fournir l'aide en soutenant les priorités des pays partenaires. Un mécanisme efficace de coordination de l'aide intègre des objectifs communs et les intérêts des diverses parties prenantes. L'indicateur 9 évalue la collaboration entre donateurs – et entre les donateurs et les gouvernements et organisations partenaires – en mesurant la proportion totale d'APD versée dans le cadre d'approches-programmes. En pratique, le terme d'approche-programme peut englober des modalités très différentes, et l'harmonisation se fait à divers niveaux.

Le pays partenaire est chargé, à un certain niveau, de définir des programmes clairs qu'il s'approprie (par exemple une politique ou un programme sectoriels) et d'établir un cadre budgétaire unique centralisant toutes les ressources (nationales comme externes). Les donateurs doivent de leur côté prendre des mesures pour faire appel aux systèmes locaux pour la conception et la mise en œuvre des programmes, leur gestion financière, leur suivi et leur évaluation. En définitive, les pays partenaires et les donateurs sont responsables conjointement de la coordination avec les donateurs et de l'harmonisation des procédures utilisées par ceux-ci. L'objectif-cible pour 2010 était que deux tiers des apports d'aide soient fournis dans le cadre d'approches-programmes.

INDICATEUR 9
Utilisation de dispositifs communs

TABLEAU 9 :
Dans quelle mesure l'aide est-elle fournie dans le cadre d'approches-programmes ?

	Approches fondées sur des programmes			Total des apports d'aide versés (en millions USD) d	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (%) e = c / d
	Soutien budgétaire (en millions USD) a	Autres approches fondées sur des programmes (en millions USD) b	Total (en millions USD) c = a + b				
	Allemagne	12	11				
Autriche	0	0	0	4	100%	0%	11%
BAfD	41	1	41	114	14%	39%	36%
Banque de Dev.Isl.	0	0	0	29	--	--	0%
Banque mondiale	93	0	93	173	60%	67%	54%
Belgique	0	0	0	15	0%	0%	0%
BOAD	--	--	--	--	--	100%	--
Canada	11	0	11	23	17%	38%	49%
Chine	--	--	--	--	0%	--	--
Danemark	24	5	29	32	100%	38%	90%
Etats-Unis	0	0	0	55	--	0%	0%
FIDA	0	0	0	5	--	--	0%
FMI	0	0	0	22	0%	--	0%
FODI	0	0	0	4	--	--	0%
Fonds mondial	0	43	43	62	--	0%	69%
France	10	5	15	29	23%	42%	54%
GAVI Alliance	0	0	0	7	--	23%	0%
Institutions de l'UE	107	1	108	129	67%	84%	83%
Italie	--	--	--	--	18%	28%	--
Japon	8	3	11	32	--	--	33%
Koweït	--	--	--	--	--	0%	--
Luxembourg	0	4	4	13	--	0%	26%
Nations Unies	7	25	32	93	31%	43%	34%
Pays-Bas	33	12	45	51	58%	80%	88%
Suède	17	2	19	22	100%	71%	86%
Suisse	8	2	10	18	45%	66%	58%
Taipei chinois	--	--	--	--	--	3%	--
Total	371	113	484	974	45%	57%	50%

Avec 50 % d'apports d'aide versés dans le cadre d'approches fondées sur des programmes en 2010, le Burkina Faso est encore loin d'atteindre son objectif-cible de 66 %. Un recul est observé par rapport à 2007 où le score était de 57 %. Une grande différence existe entre les donateurs avec des scores variant de 0 % à 90 % en 2010. Seuls 5 donateurs sur 22 ont atteint et même dépassé l'objectif-cible de 66 %. Néanmoins, le gouvernement assure le leadership dans la programmation. Il existe un cadre unique de programmation et de budgétisation et un processus formalisé de coordination et d'harmonisation des procédures des donateurs en matière d'établissement des rapports, de budgétisation, de gestion financière et de passation des marchés. On note également un effort de systématisation de l'utilisation des systèmes locaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes, de gestion financière et de suivi-évaluation. Cependant, l'acheminement d'une part d'aide plus importante dans le cadre des approches programmes a comme principaux obstacles la faiblesse des capacités, l'insuffisante harmonisation des procédures et la faible coordination de l'aide. La mise en place en 2010 du Secrétariat technique du Comité de pilotage du budget de l'État, la tendance notée de généraliser l'élaboration de politiques et stratégies sectorielles devraient contribuer à la généralisation de l'approche programme.

INDICATEUR 10a
Missions conjointes sur le terrain

Une des doléances les plus fréquentes des pays partenaires est que les donateurs leur font part d'exigences trop nombreuses sur leurs ressources limitées. Les autorités nationales passent trop de temps à rencontrer les représentants des donateurs et à répondre à leurs nombreuses demandes. La Déclaration de Paris estime que, dans toute la mesure du possible, il incombe aux donateurs de s'assurer que les missions et travaux analytiques qu'ils commanditent sont entrepris conjointement – autrement dit que le fardeau que représentent de tels travaux soit partagé. L'objectif-cible pour 2010 était que 40 % des missions des donateurs soient effectuées conjointement.

	Missions coordonnées* (en nombre) a	Total missions (en nombre) b	2005* (référence)	2007* (référence)	2010* (%) c = a / b
Allemagne	1	4	35%	14%	25%
Autriche	0	2	100%	0%	0%
BAfD	0	21	38%	9%	0%
Banque de Dev. Isl.	0	4	--	--	0%
Banque mondiale	1	16	43%	39%	6%
Belgique	0	2	50%	--	0%
BOAD	--	--	--	33%	--
Canada	1	18	10%	5%	6%
Chine	--	--	50%	--	--
Danemark	5	12	19%	13%	42%
Etats-Unis	5	23	--	100%	22%
FIDA	2	6	--	--	33%
FMI	2	2	20%	--	100%
FODI	1	1	--	--	100%
Fonds mondial	0	2	--	0%	0%
France	6	23	13%	33%	26%
GAVI Alliance	0	2	--	100%	0%
Institutions de l'UE	13	25	33%	20%	52%
Italie	--	--	--	0%	--
Japon	0	6	--	--	0%
Koweït	--	--	--	0%	--
Luxembourg	0	2	--	25%	0%
Nations Unies	31	83	24%	19%	37%
Pays-Bas	0	1	50%	50%	0%
Suède	1	2	67%	43%	50%
Suisse	2	4	67%	100%	50%
Taipei chinois	--	--	--	0%	--
Total	46	261	17%	13%	18%

* Note : le nombre total de missions coordonnées a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 35 % lui a été appliqué.

Le Burkina Faso a des efforts à faire pour rationaliser les missions. En 2010, 18 % des missions sont coordonnées avec une grande différence entre les donateurs. L'objectif-cible de 40 % de missions conjointes est encore loin d'être atteint. Cependant, le gouvernement a mené des actions pour rationaliser et mieux coordonner les missions effectuées par les donateurs. Le Plan d'action national pour l'efficacité de l'aide révisé en 2010 prévoit des actions dont : l'élaboration et la publication des calendriers des missions conjointes sur le site Web de la Direction générale de la coopération, la promotion des missions conjointes par la sensibilisation des bailleurs et l'institutionnalisation des périodes sans missions.

Les travaux analytiques par pays recouvrent les analyses et diagnostics requis pour étayer le dialogue sur les politiques et pour élaborer et mettre en œuvre les stratégies-pays. Ces travaux prennent la forme d'études et de stratégies à l'échelle nationale ou sectorielle, d'évaluations par pays et de notes de réflexion. La Déclaration de Paris prévoit que les donateurs devraient mener conjointement dans la mesure du possible les travaux analytiques afin de réduire les coûts de transaction pour les autorités des pays partenaires, d'éviter les travaux faisant double emploi et d'aider au renforcement de la communauté de vues entre donateurs. L'indicateur 10b mesure le pourcentage de travaux analytiques par pays effectués conjointement. L'objectif-cible pour 2010 était que 66 % des travaux analytiques par pays soient effectués conjointement.

En 2010, 48 % des travaux analytiques étaient coordonnés contre un objectif-cible de 66 % qui est encore loin d'être atteint. Toutefois, une hausse est observée par rapport à 2007 et 2005 où les scores étaient de 39 % et 45 %, respectivement. Cette amélioration s'explique par plus d'engagement dans les mécanismes existants

TABLEAU 10 :
Combien de missions de donateurs sont-elles coordonnées ?

INDICATEUR 10b
Travaux analytiques par pays effectués conjointement

tel que les approches sectorielles, les groupes thématiques conjoints, les revues conjointes et les travaux conjoints du Cadre général des appuis budgétaires. Il est également prévu dans le cadre du Plan d'actions national pour efficacité de l'aide, le recensement des études et travaux analytiques en vue de leur rationalisation et leur publication sur le site web de la Direction générale de la coopération.

TABEAU 11 :
Quelle proportion des
travaux analytiques
est-elle coordonnée ?

	Travaux coordonnés* (en nombre) a	Total travaux d'analyse (en nombre) b	2005* (référence)	2007* (référence)	2010* (%) c = a / b
Allemagne	5	5	67%	0%	100%
Autriche	0	0	--	50%	--
BAfD	8	10	50%	0%	80%
Banque de Dev. Isl.	0	0	--	--	--
Banque mondiale	1	2	25%	100%	50%
Belgique	0	0	--	--	--
BOAD	--	--	--	--	--
Canada	2	5	44%	100%	40%
Chine	--	--	--	--	--
Danemark	1	1	100%	91%	100%
Etats-Unis	1	4	--	--	25%
FIDA	1	1	--	--	100%
FMI	2	2	0%	--	100%
FODI	0	0	--	--	--
Fonds mondial	0	0	--	0%	--
France	2	9	0%	25%	22%
GAVI Alliance	0	0	--	0%	--
Institutions de l'UE	11	11	83%	100%	100%
Italie	--	--	--	--	--
Japon	0	0	--	--	--
Koweït	--	--	--	0%	--
Luxembourg	2	2	--	100%	100%
Nations Unies	28	50	58%	30%	56%
Pays-Bas	0	0	100%	38%	--
Suède	2	4	0%	0%	50%
Suisse	4	4	--	50%	100%
Taipei chinois	--	--	--	--	--
Total	53	110	45%	39%	48%

* **Note** : le nombre total de travaux coordonnés a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 25 % lui a été appliqué.

FRAGMENTATION DE L'AIDE

La fragmentation de l'aide, c'est-à-dire un apport d'aide sous forme de nombreuses petites tranches versées par un grand nombre de donateurs, crée des coûts de transaction élevés et de fait rend difficile pour les pays partenaires la gestion de leur propre développement. Elle entraîne également un chevauchement et un gaspillage des efforts parmi les donateurs.

Au Burkina Faso, entre 2005 et 2009, la fragmentation de l'aide a connu une évolution croissante tant globalement que par secteur. L'aide bilatérale est passée de 7.7 à 9.1 secteurs en moyenne par donateur entre 2005 et 2009. Une tendance inverse s'observe pour l'aide multilatérale avec une moyenne de secteurs par donateur chutant de 7.5 à 5.8 entre 2005 et 2008 (OCDE, 2011b).

Le Gouvernement a mis en place un groupe de travail avec les partenaires techniques et financiers en juillet 2010 pour conduire le processus devant aboutir à une effectivité de la division du travail pour réduire la fragmentation au Burkina Faso. Ce groupe conjoint, dont les travaux sont en cours, devrait valider une feuille

de route, identifier des actions concrètes et procéder à un monitoring systématique. Cette initiative devrait lever deux obstacles majeurs : le non alignement systématique de certains donateurs aux stratégies nationales et la faiblesse actuelle du leadership de l'administration qui nécessite d'être renforcée en gestion stratégique et systèmes de gestion d'aide. ■

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

LES DONNEURS COMME LES PAYS PARTENAIRES doivent gérer les ressources en se concentrant sur l'obtention de résultats bien définis. Ils doivent mesurer les progrès accomplis et utiliser ces données pour améliorer le processus de décision et les futurs résultats. Ceci suppose un renforcement des capacités et une orientation croissante vers la gestion axée sur les résultats. On attend des pays qu'ils développent à un coût abordable des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats, et les donateurs doivent de leur côté s'engager à utiliser ces cadres et à harmoniser leurs exigences en matière de notification.

L'indicateur 11 évalue la qualité des cadres de suivi axés sur les résultats du pays concerné. Il tient notamment compte de la qualité des informations produites, de l'accès des parties prenantes à ces informations et de la mesure dans laquelle celles-ci sont utilisées dans le cadre du système de suivi et d'évaluation du pays. Chaque gouvernement fournit des données correspondant à ces critères par le biais de l'enquête et qui sont ensuite traduites par la Banque mondiale en un score allant de A (score le plus élevé) à E (score le plus faible).

L'objectif-cible global de la Déclaration de Paris pour 2010 était de réduire d'un tiers la proportion de pays ne possédant pas de cadres d'évaluation transparents et pouvant être suivis.

Le Burkina Faso a obtenu le score C en 2010 comme en 2007 et 2005, traduisant une certaine constance dans la gestion axée sur les résultats. L'objectif-cible de score A ou B n'est pas encore atteint.

Le Burkina Faso a un cadre de suivi et évaluation dans le cadre de sa stratégie nationale de développement et a prévu la mise en place d'une cellule de suivi-évaluation auprès de chaque département ministériel en vue d'un renforcement des capacités statistiques. Cependant, les responsabilités institutionnelles qui en découlent et la coordination nécessaire ne sont pas définies de manière claire. La qualité des informations générées, qui sont relativement complètes d'un point de vue sectoriel et géographique, ainsi que l'amélioration de l'accès à l'information pour les parties prenantes constituent autant de points forts pour la poursuite des améliorations à l'avenir.

Par rapport aux questions de genre, les données de suivi de la stratégie nationale de développement ne sont pas systématiquement ventilées par sexe. Cette ventilation ne se fait que dans certains secteurs tels que l'éducation et la santé et les données ventilées par sexe ne sont généralement ni analysées ni diffusées. Toutefois, des progrès sont envisageables et des plans ont été arrêtés en vue *i)* d'assurer la ventilation systématique par sexe des données de suivi destinées à alimenter les cadres nationaux d'évaluation, de gestion des résultats ou des performances et *ii)* d'en assurer leur exploitation à des fins décisionnelles et leur diffusion. ■

RESPONSABILITÉ MUTUELLE

POUR QUE L'AIDE SOIT LA PLUS EFFICACE POSSIBLE, des mécanismes rigoureux et équilibrés de reddition de comptes sont requis à tous les niveaux. Les donateurs et les gouvernements des pays partenaires doivent rendre compte à leurs publics respectifs et entre eux de l'exécution des engagements pris sur l'aide, son efficacité et les résultats auxquels elle contribue.

L'indicateur 12 détermine l'existence pour chaque pays d'un mécanisme d'évaluation mutuelle des progrès accomplis dans l'exécution des engagements de partenariat, notamment en matière d'efficacité de l'aide. Trois critères doivent être remplis : l'existence d'une politique ou stratégie d'aide convenue entre le gouvernement

INDICATEUR 11

Les pays sont-ils dotés de cadres d'évaluation orientés vers les résultats?

INDICATEUR 12

Responsabilité mutuelle

du pays partenaire et les donateurs; l'existence d'objectifs d'efficacité de l'aide propres au pays, à la fois pour le gouvernement du pays partenaire et pour les donateurs; la présence d'une évaluation des progrès en vue de la réalisation de ces objectifs, évaluation entreprise tant par le pays partenaire que par les donateurs au cours des deux dernières années et ayant donné lieu à un dialogue élargi.

L'objectif-cible pour 2010 était que tous les pays partenaires aient mis sur pied des évaluations mutuelles des progrès accomplis selon ces critères.

Malgré certains progrès, le Burkina Faso n'a toujours pas de mécanisme formel de reddition mutuelle des comptes. La redevabilité mutuelle et la transparence concernant l'utilisation faite des ressources affectées au développement restent limitée en raison de l'inexistence d'un cadre cohérent d'évaluation des engagements. Le Plan d'actions national pour l'efficacité de l'aide prévoit également la mise en place d'une grille de performance des donateurs, d'une liste d'indicateurs clés nationaux de résultat et de réalisation hiérarchisés.

Un certain nombre de processus existants peuvent fournir un cadre pour revoir sur une base mutuelle les progrès accomplis, à savoir la revue conjointe du Cadre général d'organisation des appuis budgétaires, l'évaluation indépendante de la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté par la société civile depuis 2007 et la revue annuelle des secteurs de la santé, de l'éducation et de l'eau et de l'assainissement. Les changements constatés sont entre autres le renforcement du dialogue avec les partenaires, l'institutionnalisation de la revue conjointe avec le Cadre général d'organisation des appuis budgétaires et une meilleure coordination des donateurs.

L'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont abordées dans le cadre des évaluations mutuelles. Il existe des structures telles que le ministère de la Promotion de la femme et le Fonds d'appui des activités rémunératrices des femmes. Les représentants du ministère chargé des questions d'égalité homme-femme et les correspondants pour ces questions dans les ministères sectoriels, de même que des représentants de la société civile sont systématiquement associés aux processus d'évaluation mutuelle. ■

NOTES

Les informations quantitatives présentées dans ce chapitre proviennent des données fournies par les coordinateurs nationaux au 31 juillet 2011, et reflètent le processus de validation de l'ensemble des parties prenantes au niveau du pays. Il n'a pas été possible de modifier ou de corriger les données reçues après cette date.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

RÉFÉRENCES

World Development Indicators, The World Bank Group, 2011. Disponible à <http://data.worldbank.org/indicator>, consulté le 23 mai 2011.

OCDE (2011a), Statistiques du CAD, <http://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr>.

OCDE (2011b), Country aid fragmentation tables. Pilot analysis of aid fragmentation at the partner country level drawing on evidence sourced from the OECD-DAC Creditor Reporting System. WP-EFF Task Team on Division of Labour and Complementarity, OECD, Paris.

OCDE (à paraître), OECD Report on Division of Labour: Addressing Cross-country Fragmentation of Aid, www.oecd.org/document/46/0,3746,en_2649_33721_46022446_1_1_1_1,00.html.